

**Analyse de la libéralisation
du commerce extérieur algérien**

**Par : Mr. Rachid ALLIOUCHE
Enseignant-chercheur à EHEC d'Alger**

Analyse de la libéralisation du commerce extérieur algérien

Par Mr. Rachid ALLIOUCHE
Enseignant-chercheur à EHEC d'Alger

Mots clés :

Commerce extérieur, libre-échange, protectionnisme, barrières tarifaires, barrières non tarifaires, importation, exportation, diversification, taux de couverture, politiques commerciales, zone de libre-échange.

Résumé :

La politique d'ouverture commerciale de l'Algérie sur l'extérieur n'a pas toujours eu les effets escomptés. Si l'offre de produits sur le marché national est importante par suite des importations massives, il demeure que cela est rendu possible au détriment de la production et de l'économie nationales. Si certains produits sont vraiment nécessaires tels que les inputs pour les entreprises, en revanche on aurait pu bien faire l'économie de nombreux autres produits non vraiment utiles et de surcroît sont fabriqués localement.

La mise en œuvre des accords d'association avec l'Union Européenne depuis 2005 a montré les préjudices subis par l'économie algérienne suite au démantèlement tarifaire. Et si ce démantèlement venait à se poursuivre, les conséquences seraient plus graves encore en raison la non performance de l'appareil productif national. Les pouvoirs publics pourraient bien profiter de cette première expérience d'ouverture pour mieux négocier l'adhésion de l'Algérie à l'OMC.

Introduction

Si les échanges commerciaux internationaux ont connu des évolutions spectaculaires depuis la fin de la deuxième guerre mondiale suite aux politiques de libéralisation mises en œuvre par les différents Etats, force est de constater que ces flux d'échange n'ont pas profité de la même manière aux populations de ces mêmes Etats. Il semble que le modèle de David Ricardo¹ selon lequel un pays a toujours intérêt à échanger en dépit de l'existence d'un avantage absolu

¹ Ricardo David : Principes de l'économie politique et de l'impôt, traduction française, Editions Calmann Lévy, Paris, 1970.

Analyse de la libéralisation du commerce extérieur algérien

est difficilement généralisable et extrapolable.

Cela fait un peu plus d'une quinzaine d'années que le commerce extérieur algérien est libéralisé. Cette politique de libéralisation s'est accentuée avec l'entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'Union Européenne dont l'objectif est de mettre en place une zone de libre-échange avec une libre circulation des biens et services. Les négociations avec l'OMC sont toujours en cours pour adhérer à cette organisation internationale.

L'objectif de cet article est de montrer que dans l'état actuel de sa structure du commerce extérieur et de la nature de son économie, l'Algérie ne pourrait profiter de son ouverture totale vers l'extérieur. Une libéralisation graduelle est beaucoup plus rentable et moins risquée. En revanche, une ouverture tous azimuts est préjudiciable à l'économie nationale et menace l'existence des entreprises nationales insuffisamment préparées à faire face à la concurrence étrangère.

1. Analyse du commerce extérieur algérien

Nous tenterons d'analyser l'évolution du commerce extérieur sur la période allant de 2000 à 2010, d'abord globalement, ensuite par rubriques.

Evolution des importations et des exportations de 2000 à 2010
(En millions de dollars US)

Rubriques	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Importations (CAF)	9173	9 940	12009	13534	18308	20357	21456	27631	39479	39294	40473
Exportations (FOB)	22031	19132	18825	24612	32083	46001	54613	60163	79298	45194	57053
:											
Dont Hydrocarbures	21419	18484	18091	23939	31302	45094	53429	58831	77361	44128	55527
Solde	12858	9192	6816	11078	13775	25644	33157	32532	39819	5 900	16580
Taux de couverture	240	192	157	182	175	226	255	218	201	115	141

Source : Ministère des finances - Douanes algériennes

En termes relatifs les échanges commerciaux ont évolué comme suit :

Analyse de la libéralisation du commerce extérieur algérien

Evolution des importations et des exportations de 2000 à 2010
(En pourcentage)

Rubriques	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Importations (CAF)	-	108.3	120.8	112.7	135.2	111.2	105.4	128.8	142.9	99.5	103
Exportations (FOB)	-	86.8	98.4	130.7	130.3	143.4	118.7	110.2	131.8	57	126.2

Source : Taux calculés à partir des données douanières

La représentation graphique de cette évolution se présente de la manière suivante :



Les données, ci-dessus, nécessitent quelques importantes remarques. Le commerce extérieur algérien n'a pas cessé d'évoluer depuis l'année 2000. Globalement, ces échanges avec l'extérieur sont passés de 31,2 milliards de dollars US en 2000 à 97,5 en 2002 soit une progression de l'ordre de 212%. Les importations ont plus que triplé, elles ont progressé de 341,2%. Tirées par les hydrocarbures, les exportations ont connu à leur tour des évolutions significatives, elles ont enregistré un taux de croissance de 159%.

Essayons de voir à présent l'évolution de ces échanges par groupes de produits sur la même période d'étude.

Analyse de la libéralisation du commerce extérieur algérien

1.1. Analyse des importations par groupes de produits

1.1. Analyse des importations par groupes de produits

Depuis l'année 2000, les importations n'ont fait que croître comme le tableau ci-dessous.

Evolution des importations par groupes de produits de 2000 à 2010
(En millions de dollars US)

Groupe de produits	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Parts %
Alimentation)	2 415	2395	2740	2 678	3 597	3 587	3 800	4 954	7 813	5 863	6 058	14,9
Energie et lubrifiants	120	139	145	114	173	212	244	324	594	549	955	2,4,
Produits bruts:	428	478	562	689	784	751	843	1 325	1 394	1 200	1 409	3,5
Demi-produits	1655	1872	2336	2 857	3 645	4 088	4 934	7 105	10 014	1 0165	10 098	25,0
Biens d'équipement agricoles	85	155	148	129	173	160	96	146	174	233	341	0,8
Biens d'équipement industriels	3068	3435	4423	4 955	7 139	8 452	8 528	8 534	13 093	1 5139	15 776	39,0
Biens de consommation	1393	1466	1655	2 112	2 797	3 107	3 011	5 243	6 397	6 145	5 836	14,4
Total	9173	9940	12009	13 534	1 8308	20 357	2 1456	2 7631	39 479	3 9294	40 473	100,0

Toutes les rubriques d'importation ont connu des augmentations conséquentes, elles-mêmes facilitées par l'aisance financière de l'Algérie grâce à la flambée du prix du baril de pétrole depuis un peu plus d'une décennie. La part du lion revient incontestablement au secteur des biens d'équipement industriels avec 39% en 2010, suivi des demi-produits, l'alimentation et les biens de consommation qui entrent respectivement pour 25%, 14,9% et 14,4%.

Si l'importation des matières premières et autres inputs sont vraiment nécessaires et incompressibles dans la mesure où elles entrent dans le processus de fabrication des firmes nationales, en revanche on aurait pu compresser la consommation de certains produits alimentaires correspondant à des besoins non véritablement nécessaires tels que les produits de la confiserie, les gâteaux, le chocolat, les conserves de toutes sortes etc.

Analyse de la libéralisation du commerce extérieur algérien

En outre, ces importations massives de produits, non toujours de bonne qualité, menacent directement la production nationale et mettent en difficulté les entreprises nationales déjà ébranlées par l'accord d'association avec l'Union Européenne. Il faudrait faire valoir les dispositions juridiques prévues dans l'accord qui permettent de protéger les secteurs lésés comme cela se pratique dans tous les pays du monde.

1.2. Analyse des exportations par groupes de produits

Si les importations sont en évolution fulgurante, les exportations ont fait de même mais elles sont tirées essentiellement par les hydrocarbures comme le font ressortir les données du tableau ci-dessous.

Evolution des exportations par groupes de produits de 2000 à 2010
(En millions de dollars US)

Groupe de produits	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Parts %
Alimentation)	32	28	35	48	59	67	73	88	119	113	315	0,5
Energie et lubrifiants	21 419	18 484	18 091	23 939	31 302	45 094	53 429	58 831	77 361	44 128	55 527	97,3
Parts energie et lubrifiants en %	97.2	96.6	96.1	97.2	97.6	98.0	97.8	97.8	97.5	97.6	97.3	
Produits bruts:	44	37	51	50	90	134	195	169	334	170	94	0,2
Demi-produits	465	504	551	509	571	651	828	993	1 384	692	1 056	1,8
Biens d'équipement agricoles	11	22	20	1	-	-	1	1	1	-	1	0,0
Biens d'équipement industriels	47	45	50	30	47	36	44	46	67	42	30	0,1
Biens de consommation	13	12	27	35	14	19	43	35	32	49	30	0,01
Total	22 031	19 132	18 825	24 612	32 083	46 001	54 613	60 163	79 298	45 194	57 053	100,0

Les exportations algériennes de produits manufacturés sont quasi-nulles. En dehors des demi-produits, le secteur d'exportation hors hydrocarbures est maigre, il n'est pas du tout diversifié comparativement à d'autres pays à économie comparable. Apparemment, l'Algérie s'est installée durablement dans cette situation de dépendance non toujours payante à moyen et long terme.

D'autres alternatives devraient être prévues pour y faire face et rompre avec cette culture mono exportatrice.

1.3. La part prépondérante des hydrocarbures dans les exportations

Les exportations algériennes restent dominées par le secteur des hydrocarbures comme cela a été souligné. Leur part en valeur relative est estimée, en moyenne, à 97,3% pour la période allant de 2000 à 2010. Le pic des ventes des produits issus des hydrocarbures est atteint en 2005 avec un taux estimé à 98%.

Cette dépendance de l'Algérie à l'égard, pourrait-on dire, d'un seul produit n'est pas à vrai dire récente. En effet, en remontant dans le temps, on s'aperçoit aisément que l'économie algérienne était essentiellement basée sur les hydrocarbures comme le montre si bien les données du tableau ci-après.

Part relative des exportations des hydrocarbures
dans le total des exportations durant la période 1970 à 1995

Eléments \ Années	1970	1975	1980	1985	1990	1995
Part des exportations des hydrocarbures en %	70.2	92.3	98.2	98.0	96.9	94.9

La situation de l'Algérie en tant que pays mono exportateur a commencé à prendre de l'ampleur dans les années soixante-dix, pour s'aggraver dans les années suivantes. Avec un système productif peu diversifié et non performant à l'exportation, l'économie algérienne se trouve extrêmement fragilisée. En dépendant des fluctuations du prix du baril du pétrole, elle n'est pas à l'abri d'éventuels chocs pétroliers. L'expérience du passé renseigne que la baisse brutale du prix du pétrole durant la moitié des années quatre-vingt n'était pas sans conséquences sur le niveau des recettes algériennes procurées par pratiquement sa seule source de revenu avec toutes les répercussions sociales qui en découlent.

Si l'on essaye de comparer l'Algérie à d'autres pays pétroliers en ce qui concerne l'exportation de produits industriels, on s'aperçoit aisément qu'elle occupe le dernier rang bien loin derrière ce groupe de pays. Ces derniers ont accompli des efforts considérables pour améliorer leur potentiel d'exportation, en particulier l'Indonésie et les Emirats Arabes Unis qui arrivent à exporter pour un peu plus de 58 milliards de dollars US. En l'espace de 20 ans, les ventes à l'étranger de ce secteur ont progressé de 8300% pour ces deux pays. Les efforts déployés par l'Arabie Saoudite, le Qatar et l'Iran sont aussi louables et pourraient bien inspirer d'autres pays pour sortir de la dépendance et de la mono exportation.

Analyse de la libéralisation du commerce extérieur algérien

Evolution des exportations des produits industriels de quelques pays pétroliers
(En milliards de dollar US)

Pays	1980	1990	2000	2010
Qatar	N.D	0,7	0,9	3,3
Emirats Arabes Unis	0,7	2,9	6,5	58,8
Iran	0,4	0,8	2,8	12,7
A r a b i e Saoudite	0,7	3,7	6,0	29,2
Indonésie	0,5	9,0	36,9	58,4
Algérie	0,04	0,34	0,32	0,46

Source : Symposium organisé par le Forum des Chefs d'Entreprises à Alger les 14 et 15 mars 2012

Les données du tableau suivant mettent en lumière comment certains pays s'efforcent de rompre avec la mono exportation par la diversification de leur potentiel à l'exportation.

Part (%) des exportations des hydrocarbures
dans le total des exportations de quelques pays
(En milliards de dollars US)

Pays	1980	1990	2000	2010
Algérie	98,2	96,9	97,2	97,3
Iran	94,8	87,2	89,4	82,4
Arabie Saoudite	99,3	90,9	91,5	84,2
Oman	96,2	92,8	79,9	82,4
Emirats Arabes Unis	88,3	63,1	59,8	35
Egypte	66,7	38,4	40,9	34,5
Indonésie	75,8	48,1	29,8	39,4

Source : Symposium organisé par le Forum des Chefs d'Entreprises à Alger les 14 et 15 mars 2012

D'une dépendance quasi-totale des hydrocarbures en 1980, l'Arabie Saoudite est arrivée à réduire ce taux pour le ramener 84,2% en 2010. Et si cette tendance à la baisse continuait sa trajectoire, ce taux serait davantage réduit d'ici 2020. Il en est de même pour l'Iran et Oman qui tentent à tout prix de sortir de cette dépendance.

Dans ce lot de pays, ce sont les Emirats Arabes Unis qui ont bien réussi leur politique de diversification en améliorant leur potentiel à l'exportation hors hydrocarbures. L'Egypte et l'Indonésie s'en sortent bien dans la mesure où les ventes à l'étranger sont constituées des 2/3 des produits hors hydrocarbures.

La situation de l'Algérie n'a subi aucune modification depuis une trentaine d'années comme l'indiquent bien les données statistiques du tableau ci-dessus. Les politiques initiées dans l'objectif de diversifier la structure des exportations, n'ont, apparemment, pas donné de résultats positifs.

2. Les politiques commerciales

Les politiques commerciales sont l'ensemble des instruments qu'un pays définit pour qu'il puisse tirer profit de ses échanges commerciaux avec l'extérieur. En d'autres termes, le pays impliqué dans ces flux d'échanges attend des retombées en termes de bien être de la population.

Le débat sur les politiques commerciales est ancien, Il remonte au XVIème siècle. Mais c'est à partir du XIXème siècle que les économistes se sont penchés sur les fondements théoriques de l'intervention ou la non intervention des Etats en matière commerciale. Au fait, le libéralisme au sens doctrinal du terme s'oppose à toutes immixtions des pouvoirs publics dans la vie économique. Les partisans de ce courant soutiennent que l'intervention des Etats n'est permise que dans le cas de l'existence de distorsions qui empêchent le libre jeu de la concurrence. Si non, ils devraient se contenter d'un rôle de régulation et de surveillance du fonctionnement des mécanismes du marché.

Depuis 1947, date de la création du GATT (General Agreement Tariffs and Trade), les droits de douane, en tant qu'instrument de la politique commerciale, n'ont fait que baisser. C'est certainement sous l'influence de cette institution internationale que ces barrières douanières ont connu une tendance à la baisse. Ceci est également valable pour les restrictions quantitatives qui ont connu à leur tour une évolution similaire. Mais force est de constater que cette tendance se trouve contrebalancée par l'émergence de nouvelles formes de barrières plus diffuses et difficilement repérables. Ce sont en réalité toutes les mesures non tarifaires que de nombreux Etats ont érigé pour protéger leurs économies.

Aussi paradoxale que cela puisse paraître, ce sont les pays développés, qui prônent d'habitude le libre-échange, qui sont les premiers à recourir à de telles mesures de protectionnisme. A ce sujet les statistiques concernant les transgressions des règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sont éloquentes et les différends qui opposent les pays membres sont nombreux.

3. Les conséquences du libre-échange

Le débat sur le libre-échange entre partisans et opposants de ce choix de

Analyse de la libéralisation du commerce extérieur algérien

politique économique n'est pas nouveau, il est récurrent depuis le XIX^{ème} siècle. Il consiste en l'abolition des barrières douanières qu'elles soient tarifaires ou non tarifaires et la libéralisation d'un maximum d'activités.

Cette politique économique libérale a été adoptée par un grand nombre de pays dans le monde. Pour faciliter les échanges de biens et services et assurer leur libre circulation, de nombreux accords commerciaux bilatéraux sont conclus, des zones de libre-échange sont mises en place (ALENA, MERCOSUR, Union Européenne) et des accords commerciaux multilatéraux sont négociés au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Cette politique économique a permis un accroissement remarquable des échanges commerciaux de biens et de services entre nations depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Cette ouverture des nations sur l'extérieur a eu pour conséquence une augmentation des flux d'investissement et de capitaux notamment à partir des années 1980.²

C'est à partir du début des années 1980 que la problématique de l'intervention des Etats dans le commerce international fut posée. Cette réaction des pays développés, d'ordre essentiellement protectionniste, avait pour objectifs de protéger certaines industries naissantes à haute technologie comme l'électronique.³

Les conséquences de l'évolution des échanges commerciaux sont à l'origine d'un débat controversé sur les conditions de travail dans les pays en voie de développement.⁴ Ces derniers sont accusés de ne pas rémunérer le travail à sa juste valeur, ce qui leur confère certains avantages concurrentiels par rapport aux produits fabriqués dans les pays développés.

Au nom du « patriotisme économique », des politiques et chefs d'entreprises dénoncent les politiques commerciales mises en œuvre par certains Etats qui confèrent à leurs firmes des avantages concurrentiels illicites ou du moins non toujours justifiés. C'est dans l'intention de se prémunir contre ces pratiques commerciales condamnables qu'il faudrait durcir les politiques commerciales à l'encontre des importations massives des produits en provenance des pays en développement. Les flux de ces importations menacent directement les usines de fermeture en mettant au chômage des dizaines de milliers de travailleurs avec toutes les conséquences économiques et sociales qui en découlent.

Tous les secteurs industriels sont exposés à la menace de la concurrence des pays émergents comme la Chine, l'Inde, le Brésil, la Turquie et la Corée du Sud, à

2 WINTREBERT Raphaël : Op.cit.

3 KRUGMAN Paul et OBSFELD Maurice : Economie internationale, Editions Pearson Education, Clermont Ferrand, 2009, p. 271.

4 Idem.

l'exception de quelques branches industrielles de pointe comme l'aéronautique, l'automobile et certains types de machines-outils. Et encore dans ces mêmes activités, les pays émergents ont accompli des progrès considérables. Fabriqués à moindre coût, les produits issus de ces activités pénètrent facilement les marchés étrangers. Il est aussi utile de noter que la concurrence provient également des pays à niveau de développement moindre comme le Bangladesh, le Vietnam et le Pakistan.

Le prix Nobel Paul Krugman ⁵ soutient que les firmes innovantes pourraient avoir besoin d'une protection publique si les droits de propriété intellectuelle ne les mettent pas à l'abri de la concurrence déloyale.

Il n'est pas logique que certaines entreprises bénéficient des externalités induites par les effets des innovations d'autres firmes qui supportent des coûts liés à la recherche et développement dont l'impact, faut-il le reconnaître, profite d'une manière ou d'une autre aux firmes et à l'économie toute entière.

A défaut d'une implication des pouvoirs publics pour protéger suffisamment ces firmes innovantes, aucune d'entre elles, dans l'avenir, ne prendrait le risque d'une telle entreprise. Elles seraient découragées et tous les efforts de recherche pourraient à terme disparaître.⁶ Pour remédier à cette situation, il est légitime que les activités de haute technologie puissent bénéficier de subventions étatiques.

Il est donc légitime pour des pays comme l'Algérie, qui aspirent au développement économique, de prendre les précautions et les mesures nécessaires pour protéger les différents secteurs d'activité susceptibles d'être mis sérieusement en difficultés par l'arrivée en masse de marques et produits étrangers. A ce titre, la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'Union Européenne n'est pas sans conséquences sur les firmes algériennes et sur l'économie dans son ensemble.

4. Impact de l'accord d'association européenne sur l'économie algérienne

L'accord d'association avec l'Union Européenne a été signé au mois d'avril 2002 et ratifié le 27 avril 2005 ⁷ après 21 rounds de négociations achevées au mois de décembre 2001. C'est le premier accord de cette envergure que signe l'Algérie. Il est entré en application le 1er septembre 2005.

Cet accord vise à mettre en place à partir de sa date de mise en œuvre d'une zone de libre-échange sur une période de 12 années au maximum. En principe 2017 devra être l'année de l'abolition de tous les droits de douane et des restrictions quantitatives. Cette zone est conforme aux accords de l'ex GATT.

5 KRUGMAN Paul et OBSFELD Maurice : Op. cit. p.272.

6 KRUGMAN Paul et OBSFELD Maurice : Op. cit. p.272

7 Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire, n°31 du 30 avril 2005.

Pour y parvenir, l'accord définit un calendrier de démantèlement graduel des barrières douanières pour les produits industriels et l'accès préférentiel des produits agricoles.

4.1. Les produits industriels

Le démantèlement des droits de douanes et des diverses taxes d'effet équivalent, au sens de l'accord, des produits industriels s'effectuera en trois étapes :

- Dans une première étape, il est prévu le démantèlement immédiat d'une liste de 2075 lignes tarifaires dès l'entrée en vigueur de l'accord. Sont concernés par cette liste les matières premières, les demi-produits assujettis aux droits de douane de 5 à 15%.
- Dans la seconde étape, le processus de démantèlement concernera une liste de 1102 lignes tarifaires assujettis aux droits de douane de 5 et 15%. Laquelle étape s'étalera sur une période de cinq années à partir de la troisième année de la date de la mise en œuvre de l'accord, c'est-à-dire de 2008 à 2013. Les produits concernés sont ceux appartenant au secteur des biens d'équipements industriels et agricoles et celui de l'énergie et lubrifiants.
- Durant la troisième étape, il sera procédé au démantèlement tarifaire de ce qui reste des produits industriels sur une période de dix années à partir de l'entrée en vigueur de l'accord. Elle s'étale de 2008 à 2017. Cette liste comprend 1964 lignes tarifaires concernant des produits finis assujettis aux droits de douane de 5, 15 et 30%.

En principe en cas de difficultés graves rencontrées par certaines industries naissantes ou par des secteurs en restructuration, l'Algérie pourrait recourir aux dispositions de l'article 11 de l'accord qui l'autorise à prendre des mesures exceptionnelles sous forme de droits de douanes majorés ou rétablis. Ces mesures sont valables pour une période n'excédant pas les cinq années. Toutefois, une telle période pourrait être prolongée avec l'autorisation du Comité d'association. Normalement, toutes ces mesures ne sont plus applicables après la période maximale de transition de douze années.

4.2. Les produits agricoles

La libéralisation qui caractérise les pays membres de l'Union Européenne ne s'applique pas entièrement lorsqu'il s'agit du secteur agricole. La politique agricole commune (PAC) de laquelle dépendent les politiques de chacun des pays, fixe certaines règles restrictives à l'entrée du territoire des produits agricoles en provenance de l'étranger. Dans l'objectif de développer le secteur agricole, mais aussi pour préserver l'emploi de dizaines de milliers de travailleurs, les Etats de l'Union Européenne n'hésitent pas à recourir aux subventions pour compenser les agriculteurs à l'importation et à l'exportation.

Dans l'accord d'association, il est prévu des concessions réciproques entre l'Algérie et l'Union Européenne pour ce qui est des produits agricoles. Il est prévu, également, d'ouvrir des négociations sur ce secteur cinq années après la mise en œuvre de l'accord en vue de l'élargissement des concessions à d'autres produits agricoles.

5. Quels gains pour l'Algérie à adhérer à l'OMC ?

D'aucuns ne voient pas cette opportunité pour l'Algérie à adhérer à l'OMC en raison de la structure de son commerce extérieur et la nature particulière de son économie. Cela fait une trentaine d'années que l'économie algérienne repose dans son ensemble sur le secteur des hydrocarbures. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur les échanges commerciaux et constater que l'Algérie, en dépit des richesses que recèle son sous-sol et des autres atouts dont elle dispose, est bel et bien un pays mono-exportateur. La quasi-totalité des recettes en devises (98%) provient de l'exportation du pétrole et du gaz. L'Algérie exporte très peu de produits manufacturés et encore moins des biens à haute valeur ajoutée comme cela a été souligné précédemment.

En l'absence d'une économie diversifiée et d'un tissu d'entreprises performantes et compétitives capables de rivaliser avec les firmes concurrentes étrangères sur leur propre marché national et sur les marchés étrangers, que gagnerait l'Algérie à vouloir devenir membre de l'OMC ? A-t-on réellement mesuré les risques commerciaux et les pertes fiscales qu'elle pourrait encourir après son adhésion à court et moyen terme ? N'est-il pas opportun de repousser une telle date pour mieux outiller les entreprises nationales de manière à ce qu'elles puissent affronter la menace de la concurrence étrangère ?

L'adhésion à l'OMC permet à l'Algérie d'entrer dans un cadre commercial multilatéral. Elle sera régie par les mêmes principes fondateurs de cette organisation et applicables aux 153 pays membres. Un pays qui détient un avantage comparatif au sens Ricardien du terme a intérêt à s'impliquer dans le commerce international. Son accession lui offre l'opportunité d'exporter vers les pays membres et pouvoir importer les produits sans droits de douane. En principe les nations qui prennent part à ces échanges tirent profit selon cette logique gagnant-gagnant.

Pour sa part, l'Algérie a une structure d'exportations non diversifiée contrairement à d'autres pays pétroliers comme l'Iran, le Mexique, les Emirats Arabes Unis etc. Dans l'état actuel des choses, l'Algérie devrait augmenter la production des produits à base d'hydrocarbures dans lesquels elle détient des avantages comparatifs. Ces produits ne devraient pas rencontrer de difficultés pour pénétrer les marchés extérieurs, en particulier européen, en raison de l'abaissement des coûts dû à la réduction voire l'élimination des barrières douanières.

Mais la croissance de la production et de l'exportation, pour un pays mono exportateur comme l'Algérie, ne pourrait garantir des revenus à long terme si les termes de l'échange venaient à se détériorer suite à la saturation de la demande.

C'est dans l'objectif de se prémunir contre de tels risques que l'Algérie est tenue d'opérer une véritable restructuration de son économie dans le sens de sa diversification productive⁸, et de réduire sa dépendance du secteur des hydrocarbures tout en améliorant son potentiel exportable.

Ainsi, les entreprises nationales pourraient bénéficier, si l'Algérie était membre de l'OMC à part entière, de l'achat d'intrants sans droits de douanes, ce qui fait diminuer, ipso facto, leurs coûts de production. Le consommateur trouve logiquement son compte dans la mesure où les prix auraient baissé. Cette baisse entraîne automatiquement une augmentation de la consommation qui à son tour dynamise davantage la production au niveau des entreprises.

6. Où en sont arrivées les négociations avec l'OMC ?

Le dossier algérien d'adhésion à l'OMC constitue, sans doute, le processus le plus long de l'histoire des négociations des 153 membres actuels de cette organisation. Pour rappel, l'Algérie a déposé sa demande d'accession le 3 juin 1987 et le groupe de travail chargé du dossier algérien ne s'est réuni pour la première fois qu'au mois d'avril 1998⁹. Dix rounds de négociation ont marqué ce long processus au cours desquels l'Algérie a répondu à 1640 questions et 25 ans après, elle n'est toujours pas membre de cette organisation internationale.

En fait, ce sont surtout les importations algériennes en provenance des pays membres de l'OMC qui posent problèmes. Le flux des exportations algériennes hors hydrocarbures vers le reste du monde est insignifiant, il ne dépasse pas les 2% des exportations totales. Essayons de voir à présent de plus près les points de discordance qui séparent les positions des négociateurs algériens et l'OMC.

Les tarifs douaniers appliqués actuellement ne posent pas de problèmes, c'est beaucoup plus les barrières non tarifaires qui préoccupent les membres de l'OMC.

Ces derniers voudraient s'assurer de leur réduction voire élimination pour garantir un accès libre au marché algérien. A titre d'illustration, la mesure d'interdiction de l'importation des véhicules usagés est considérée par l'OMC comme une pratique commerciale contraire à ses accords.

Abolir totalement les barrières non tarifaires c'est ouvrir le marché algérien aux produits étrangers en provenance des quatre coins du globe. Un tel scénario

8 ABBAS Mehdi : L'accession de l'Algérie à l'OMC – Entre ouverture contrainte et ouverture maîtrisée, Note de travail n°3/2009, Laboratoire d'Economie de la Production et de l'Intégration Internationale (LEPII), Grenoble, Avril 2009.

9 Source : OMC

mettrait sérieusement en difficulté les entreprises nationales non suffisamment préparées, et le risque de disparition de certaines d'entre elles n'est pas du tout à écarter, et ceci dans pratiquement tous les secteurs d'activité.

L'OMC remet en cause l'existence du système de prix réglementés concernant certains produits sensibles de large consommation qui comptent énormément dans la structure de consommation des ménages. C'est le cas du lait, de la farine, du pain et du transport. De même, les quelques subventions qu'accorde l'Etat aux exportateurs de produits agricoles vont à l'encontre des textes réglementaires et aux principes de fonctionnement de cette institution. Pour rappel, ces aides sont insignifiantes dans la mesure où elles concernent des produits agricoles dont les recettes n'atteignent même pas le 1% des exportations globales.

La double fixation des produits énergétiques (précisément le gaz) n'est pas bien perçue également par le groupe de travail de l'OMC chargé du dossier d'accèsion de l'Algérie. Les prix internes de ces produits ne devraient pas être inférieurs à ceux qui sont pratiqués sur le marché international. Ce sont en particulier les pays de l'Union Européenne qui s'opposent catégoriquement à cette pratique qu'ils jugent inadéquate et contraire aux accords de l'OMC.

L'OMC considère la pratique des prix administrés comme une forme de subvention accordée aux entreprises activant sur le marché algérien. Elle estime que ces dernières bénéficient de fait d'un avantage qui leur donne une longueur d'avance sur les autres firmes. En d'autres termes, c'est une forme de concurrence déloyale.

Mais en réalité ce système de double tarification n'est en aucun cas en contradiction avec le principe fondamental de la non-discrimination de l'OMC. Il se justifie de deux points de vue : juridique et économique¹⁰. En effet, de telle pratique ne va pas du tout à l'encontre des dispositions relatives à l'accord sur les subventions et les mesures compensatoires.

La justification économique réside dans le fait que l'avantage naturel que détient l'Algérie, à l'instar d'autres pays pourvus de richesses énergétiques, lui confère cette marge de manœuvre à pratiquer des prix internes inférieurs dans l'objectif d'améliorer le niveau de productivité de son appareil de production. Du coup, il serait tout à fait logique que les firmes localisées sur le territoire algérien bénéficieraient de ces prix compétitifs. Cet avantage comparatif au sens de la théorie du commerce international pourrait bien être utilisé par le gouvernement algérien pour en faire un élément d'une stratégie d'industrialisation.

10 BARBET Philippe, SOUAM Saïd et TALAHITE Fatiha : Enjeux et impacts du processus d'adhésion de l'Algérie à l'OMC, Communication présentée à la journée d'étude internationale « Regards croisés sur l'accèsion de l'Algérie à l'OMC » organisée par l'université de Constantine et l'université Mendès France de Grenoble, à Constantine le 22 novembre 2008.

L'autre argument est d'ordre social. Si les pouvoirs publics venaient à réajuster les prix internes sur ceux du marché international, le risque de voir le front social monter au créneau n'est pas à écarter.

Certaines mesures administratives liées au commerce extérieur sont jugées contraires aux accords de l'OMC. C'est le cas par exemple de la domiciliation bancaire assimilée à une mesure non tarifaire, c'est-à-dire un obstacle au libre-échange.

Concernant le secteur des télécommunications, les négociations ne rencontrent, apparemment, pas de difficultés particulières. Avec l'ouverture de ce secteur au capital privé et étranger en 2001 et l'institution de l'Autorité de Régulation de la Poste et des télécommunications, l'Algérie répond aux exigences de l'accord général sur le commerce des services (AGCS).

Il est demandé à l'Algérie de fournir des efforts pour régler certains points en suspens comme les entreprises étatiques, les mesures SPS, OTC et ADPIC, subventions à l'exportation, le prix des produits énergétiques.

L'année 2012 est marquée par la poursuite des négociations bilatérales avec les pays membres. L'Algérie a déposé une nouvelle offre en matière de service au mois de février 2012. Il lui reste encore à adapter sa législation aux accords de l'OMC dans les domaines des normes sanitaires et phytosanitaires comme elle avait procédé précédemment à l'amendement de 36 textes réglementaires.

L'adhésion de l'Algérie à l'OMC est conditionnée par la position des Etats Unis et celle de l'Union Européenne. Ce sont deux partenaires influents au sein de cette organisation qui pourraient faciliter et accélérer le processus de négociation en cours.

Conclusion

L'expérience d'ouverture commerciale de l'Algérie est, semble-t-il, à reconsidérer si l'on en juge par les résultats obtenus. L'accord d'association avec l'Union Européenne arrange davantage les Etats de la Communauté Européenne. Le démantèlement tarifaire opéré jusqu'à présent n'a fait que mettre en difficulté les entreprises algériennes en raison des importations massives de certains produits européens.

Certains secteurs se trouveraient directement menacés de disparition si les barrières douanières venaient à être complètement éliminées. L'Algérie devrait mettre en application les moyens de défenses commerciales, tels qu'ils sont prévus dans les accords, dans le but de protéger sa production nationale.

Il faudrait profiter, également, des effets de l'expérience de cette ouverture vers l'Union Européenne pour mieux outiller les entreprises nationales à affronter la concurrence étrangère dans la perspective d'une adhésion de l'Algérie à l'OMC.

Références bibliographiques

1. ABBAS Mehdi : L'accèsion de l'Algérie à l'OMC – Entre ouverture contrainte et ouverture maîtrisée, Note de travail n°3/2009, Laboratoire d'Economie de la Production et de l'Intégration Internationale (LEPII), Grenoble, Avril 2009.

2. BARBET Philippe, SOUAM Saïd et TALAHITE Fatiha : Enjeux et impacts du processus d'adhésion de l'Algérie à l'OMC, Communication présentée à la journée d'étude internationale « Regards croisés sur l'accèsion de l'Algérie à l'OMC » organisée par l'université de Constantine et l'université Mendès France de Grenoble, à Constantine le 22 novembre 2008.

3. Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire, n°31 du 30 avril 2005 portant accord d'association avec l'Union Européenne.

4. KRUGMAN Paul et OBSFELD Maurice : Economie internationale, Editions Pearson Education, Clermont Ferrand, 2009.

5. LAHSEN Abdelmalki et SANDRETTO René : Politiques commerciales des grandes puissances – la tentation néoprotectionniste, Editions De Boeck, Paris, 2011.

6. Ricardo David : Principes de l'économie politique et de l'impôt, traduction française, Editions Calmann Lévy, Paris, 1970.

7. WINTREBERT Raphaël : Libre-échange, protectionnisme : comment sortir d'un faux dilemme ? Fondation pour l'innovation politique, Document de travail, Paris, Septembre 2007.